CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E76701** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 27/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/04/2016

Capital : 100 000

Raison sociale : COGEA CONSTRUCTION GENERALE DE L'ATLANTIQUE

Sigle : COGEA

LA SANGLE
16230 MANSLE-LES-FONTAINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 444 781 686

Siret : 444 781 686 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7151006

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 519986H1247002 / 001 596593/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 519986H1247002 / 001 596593/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 05 45 20 75 66 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CAPFAM INVEST (908 582 638) / REQUENA JEAN-PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : administratif@cogea.fr

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 479 583 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)		28/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2026 10:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.